



MAIRIE DE ANSE

Place Général de Gaulle
69480 ANSE

Tel : 04.74.67.03.84
Courriel : contact@mairie-anse.fr



Domaine des communes,
1277 Route des Crêtes,
69480 ANSE
Tel : 04 74 67 00 25
Fax : 04 74 67 00 71
administration@cc-pierresdorees.com
www.cc-pierresdorees.com

Marché de prestations intellectuelles

Le présent concours restreint est soumis aux dispositions des articles L2125-1,2° et R2122-6, R2162-15 à R2162-21 du code de la commande publique.

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » pour les travaux de construction d'une salle des fêtes, d'une crèche et de places de stationnement

Avis d'appel public à la concurrence (Publicité)

Date limite de réception des candidatures :
23/12/2019 à 12:30

Date limite de réception des offres :
15/04/2020 à 12:30

Pouvoirs adjudicateurs :

Désignation :

MAIRIE DE ANSE mandataire du groupement d'achat

Place Général de Gaulle

69480 ANSE

Téléphone : 04.74.67.03.84

Adresse internet : <http://www.mairie-anse.fr/>E-Mail : contact@mairie-anse.fr

Statut : Commune

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Domaine des communes, 1277 Route des Crêtes,

69480 ANSE

Tel : 04 74 67 00 25

Fax : 04 74 67 00 71

administration@cc-pierresdorees.comwww.cc-pierresdorees.com

Statut : Communauté de Communes

Objet du marché :

Concours sur esquisse pour Groupement architectes pour la réalisation d'une salle des fêtes et d'une crèche avec la communauté de communes des pierres dorées.

La CCBPD et la commune d'Anse souhaitent réaliser deux bâtiments sur un foncier commun d'environ 6000 m² qui comprendra l'implantation :

- d'une crèche - structure multi accueil (40 places),
- d'une salle des fêtes (250 à 300 personnes assises) pouvant accueillir de la musique amplifiée
- des parkings nécessaires à ces édifices et qui viendront compléter l'offre existante pour le stationnement de la piscine adjacente

Le projet prévoira sur le terrain adjacent appartenant à la CCBPD la voie d'accès à ce nouvel ensemble de la façon la plus rationnelle pour prévoir l'avenir sur le reste des terrains.

Il devra être proposé une implantation des différents ensembles prenant en compte une cohérence architecturale et fonctionnelle de l'ensemble, et une consommation minimale d'espace. Une attention particulière devra être portée aux économies d'énergie, afin d'avoir des bâtiments exemplaires au niveau environnemental, et à l'insertion paysagère et environnementale.

Le tout dans une enveloppe prévisionnelle de travaux estimée à : 4.300.000 € HT

Salle des Fêtes 2 500 000 € HT

Parking 300 000 € HT

Crèche 1 200 000 € HT

Voie d'accès 300 000 € HT

Calendrier opérationnel prévisionnel : notification du marché de maîtrise d'œuvre : Mai 2020-remise du DCE aux entreprises : Octobre 2020 - durée des travaux : 15 mois. Mission de base (article R2431-4) avec EXE + OPC (article R2431-17) + SSI et mission complémentaire portant sur l'étude en coût global, la maintenance générale du bâtiment.

L'Appel à candidatures est ouvert à tout groupement de maîtrise d'œuvre comprenant les compétences suivantes : - architecte mandataire du groupement - économiste - BET Structure

- BET Fluides - SSI - OPC – acousticien, paysagiste, et tout autre membre jugé nécessaires. Certaines compétences indiquées ci-dessus peuvent être intégrées dans la structure professionnelle du mandataire ou d'un des cotraitants. Dans ce cas, elles seront chacune précisées, au même titre qu'une cotraitance, dans l'état des compétences, moyens et références tel que décrit ci-après au paragraphe justifications à produire. En cas de sous-traitance, les références des sous-traitants sont demandées. La forme du groupement souhaité est la suivante : solidaire pour le mandataire vis à vis de tous ses cotraitants et conjointe pour ces derniers.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s) - concours

Lieu principal d'exécution :

Anse

Code NUTS : FRK26

CPV global à la consultation

CPV principal : 71000000-8

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Une avance est prévue conformément à l'article R2191-3

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site (<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>)).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans : le montant minimal de chiffre d'affaires annuel de 200 000 € HT est souhaité pour l'architecte mandataire.

Capacité technique et professionnelle :

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Indications relatives au DUME :

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique).

Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Procédure : Concours restreint suivi d'un marché passé sans mise en concurrence

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre minimal envisagé : 2

Nombre maximal : 4

Les critères de sélection des candidatures sont pondérés comme suit :

1ère phase : La sélection des candidats se fera sur leurs compétences, leurs moyens et leurs références récentes dans des opérations de nature et/ou d'importance équivalente et/ou de contexte équivalent.

2ème phase : Les concurrents devront remettre en avril 2020 des prestations de niveau esquisse avec des éléments complémentaires permettant d'apprécier le coût global et la qualité environnementale.

Le nombre de candidat admis à concourir est limité à 4.

Dossier de candidature gratuit. Les dossiers devront être rédigés en langue française. Chaque candidat devra renseigner en totalité le dossier type de candidature.

Critères de classement des candidatures pour la phase 1 :

- Note de présentation et de motivation
- Références moyens humains affectés au projet
- Références appréciées au regard de l'opération envisagée – dossier de candidature à rendre

A l'issu du classement si le nombre de candidat est supérieur à 4, il sera proposé au jury d'étudier les candidats et de modifier le classement pour sélection.

La date limite de réception des candidatures de la phase 1 est le 23/12/2019 à 12:30.

Critères de classement des prestations pour la phase 2 :

Les candidats sélectionnés lors de la première phase seront invités à remettre les prestations dans le cadre d'une :

Mission de maîtrise d'œuvre sur "esquisse" pour la construction d'une salle des fêtes et d'une crèche et de stationnement, groupement architecte en mandataire avec acousticien, paysagiste et bureaux d'études listés et nécessaires

Le classement des prestations est fondé sur les critères énoncés ci-dessous :

1. Critère : Partie architecturale, insertion urbanistique, qualité environnementale du projet
2. Critère Montant des honoraires
3. Critère Méthodologie, approche du coût du projet et délais proposés
4. Critère Respect du programme et du règlement de la consultation de la construction, Ordonnancement, pilotage

La date limite de réception des prestations de la phase 2 est le 15/04/2020 à 12:30.

Versement d'une prime

le montant maximal de l'indemnité allouée à chacun des candidats admis pour la 2^{ème} phase est fixée à 10 000 euros forfaitaire (TTC)

La rémunération du lauréat prendra en compte l'indemnité perçue au titre du concours

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : Concours Groupement architectes pour salle des fêtes et crèche

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/11/2019

Date limite de réception des candidatures pour la phase 1 : 23/12/2019 à 12:30

Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre : 30/01/2020

Date limite de réception des prestations pour la phase 2 : 15/04/2020 à 12:30

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : sur présentation des factures par le maître d'œuvre.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : la forme du groupement souhaité est la suivante : solidaire pour le mandataire vis à vis de tous ses cotraitants et conjointe pour ces derniers.

Le mandataire ne peut pas faire partie d'un autre groupement. Un même cotraitant non mandataire pourra intervenir dans plusieurs groupements candidats.

La sous-traitance est autorisée.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lyon

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Prescriptions relatives aux fichiers informatiques

Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutable (notamment les ".exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : ".doc", ".xls", ".ppt", ".zip", ".pdf".

Règles de nommage des fichiers dans le cadre de la réponse du candidat

Les noms des fichiers transmis par le candidat doivent comporter à minima la dénomination commerciale abrégée du candidat et l'éventuel numéro du lot concerné. La dénomination des documents de votre candidature est importante : elle doit être la plus simple possible pour permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Dispositions relatives à la copie de sauvegarde

Candidatures et offres électroniques peuvent être doublées d'une copie de sauvegarde. Les documents de la copie de sauvegarde sont soumis aux mêmes obligations que ceux transmis par voie électronique : ils doivent être signés si la signature est requise.

L'acheteur autorise les copies de sauvegarde sous forme de support physique électronique ou sous forme papier.

Formats autorisés en matière de support physique électronique : CD-Rom, DVD-ROM, clé USB.

Conditions d'envoi de la copie de sauvegarde : cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez l'acheteur dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Ce pli, fermé, doit mentionner « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter également le nom de l'opérateur économique candidat, l'identification de la procédure et l'éventuel lot concerné. La copie de sauvegarde ne peut être commune à l'ensemble des lots pour lesquels candidate éventuellement l'opérateur économique.

Profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com/>

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Qualification et niveau d'expérience exigé des candidats :

Références sur constructions similaires

Pour chaque compétence du groupement le dossier comprend : un état trois pages A4 maxi par compétence, comportant les points suivants :

- une attestation sur l'honneur / procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente joindre au dossier de candidature la copie du ou des jugements prononcés à cet effet).
- une déclaration sur l'honneur en application de R2143-3
- les compétences : la date de création de la société, les qualifications détenues, les attestations d'assurances décennales et responsabilités civiles en rapport avec l'importance de l'opération en cours de validité ;
- les moyens : le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices (une valeur minimale de 200 000 € sera exigée), les moyens humains (effectifs, qualifications) et les moyens en matériel de l'entreprise ;
- les références, à l'exception de la compétence architecture, sous forme d'une sélection de 4 opérations représentatives.
- le dossier de candidature

Pour la compétence architecture : -une fiche de renseignements synthétique, suivant cadre décrit dans le dossier type de candidature : une page A3 maxi orientation paysage, rendu couleur, où seront indiquées les références, 4 au maximum, récentes et jugées les plus représentatives au regard de la présente consultation sur des opérations réalisées ou en cours de travaux. Pour chacune des références, il devra également être mentionné la nature et l'adresse de l'ouvrage, une description sommaire de l'opération, le maître de l'ouvrage, la SHON concernée, le montant (H.T.) des travaux, la date de début et d'achèvement des travaux, la nature de la mission, des éléments graphiques et/ou des photographies significatives.

Dans le cas où la référence concerne un groupement d'architectes et/ou BET, le candidat devra indiquer clairement son rôle et sa mission au sein du groupement (mandataire, cotraitant chargé d'une partie bien définie du projet, études spécifiques, suivi de travaux).

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 10/12/2019 pour la phase de candidature et jusqu'au 09 avril 2020 pour la phase offre.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

L'adresse d'obtention des renseignements complémentaires est celle de l'adresse officielle de l'acheteur avec comme point de contact la personne en charge du suivi des dossiers.